Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

5 barreaux sur les planches pour des 20es rencontres de l'Eloquence inédites



Pour la première fois depuis sa création en 2004, les représentants de 5 barreaux vont s'affronter lors de ce concours alliant art de la plaidoirie et du théâtre.

Le barreau de l'ordre des avocats d'Avignon et le théâtre du Chêne noir accueillent la 20e édition des Rencontres de l'Eloquence. Celles-ci voient s'affronter chaque année depuis 2004 des candidats avocats ayant moins de 10 ans de barres. Organisée à l'époque par le Bâtonnier André Marcellin, cette soirée, entre théâtre et droit, fait depuis salle comble chaque dernier vendredi d'octobre.
« Ces rencontres ont rencontré un succès immédiat. Chaque fois, c'est toujours un moment de bonheur, rappelle Gérard Gelas directeur du Chêne noir qui en a eu l'idée avec le bâtonnier Patrick Gontard lors d'une dégustation dans un concours de d'huile d'olive durant lequel ils étaient jury ensembles. « Ils nous avaient alors semblé intéressant de mêler univers des avocats et approche théâtrale », poursuit Gérard Gelas.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

« Cela nous a fait sortir du tribunal et pour le Chêne noir c'était aussi le moyen de proposer une nouvelle offre artistique », complète Maître Patrick Gontard qui aura l'honneur de présider le jury de cette 20e édition. Il poursuit après avoir souligné l'implication du Bâtonnier Marcelin dans la création des premières éditions : « Il y a d'ailleurs toujours eu un lien entre le spectacle et la justice. Chaque année, une dizaine d'avocats ou d'anciens confrères se produisent ainsi sur les planches lors du festival d'Avignon. »
Maître Philippe Cano, nouveau Bâtonnier de la cité des papes, insiste surtout sur le fait que ces prédécesseurs « peuvent être fiers de cette hybridation du théâtre et du temps du procès car il y a quelque chose de magiques dans la scène théâtrale ».

Et pour marquer les esprits de cette 20e édition dans ce concours entrant dans sa 21e année (le Covid étant passé par là avec l'annulation de 2020), le Bâtonnier Cano a pris son bâton de pèlerin pour mobiliser les barreaux voisins. Résultat ? Pour la première fois les représentants de 5 barreaux vont s'affronter sur les planches du Chêne noir : les jeunes avocats des barreaux d'Avignon et de Carpentras, le retour de ceux de Nîmes et de Tarascon ainsi que, pour la première fois, une représentante d'Alès.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Comme chaque année, l'affiche des Rencontres de l'éloquence est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le master culture et communication de l'université d'Avignon, l'Echo du mardi et le Barreau d'Avignon. Cette année, c'est Sarah Noë-Bizais qui a imaginé l'affiche gagnante de l'édition sous la supervision d'Alexandra Piaumier, directrice adjointe Culture et Vie de Campus au sein d'Avignon Université.

Soirée : mode d'emploi ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

La soirée est réservée prioritairement aux abonnés du Chêne noir et aux représentants des différents barreaux. Les places étant gratuites : la jauge de près de 300 places a été rapidement atteinte confirmant, une fois de plus, le succès de ces Rencontres qui se jouent à chaque fois à guichet fermé. Inutile donc de chercher des places.
Les cinq candidats, 3 avocates et 2 avocats, ont tiré au sort leur sujet depuis quelques jours seulement (voir encadré ci-dessous) ainsi que leur ordre de passage. Tous revêtu de leur robe d'avocat, ils auront alors 10 minutes chacun pour faire preuve de leur 'éloquence'. Des jeunes confrères qui seront « accompagné toute la journée de vendredi » par l'UJA (Union des jeunes avocats) rappelle Maître Alexia Bérard, présidente de l'UJA d'Avignon.
Le jury se réunira ensuite afin de délibérer et Maître Serge Billet, ténor du barreau ayant raccroché sa robe après 43 ans d'activité sur Avignon, chantera du Michel Delpech accompagné au piano par Roland Vincent, compositeur des principaux succès de l'interprète de 'Quand j'étais chanteur'.

Les sujets des candidats lors des 20es Rencontres de l'éloquence
– Maître Sarah Mercoiret du barreau de Nîmes « Si la salle d'audience est un cirque, les avocats jonglent-ils avec la vérité ? »
– Maître Anthony Peitavy du barreau de Carpentras : « I.A-t-il quelqu'un qui pilote ? »
– Maître Joël Wolfs du barreau de Tarascon : « Si Gibraltar est un détroit, qui sont les deux autres ? »
– Maître Gabrielle Le Dreau du barreau d'Alès : « Un crime dans l'espace est-il toujours sans gravité ? »
– Maître Nathy Nicolas du barreau d'Avignon « Nous voulons rester ce que nous sommes. »

Une victoire qui change tout
« Cela donne de l'assurance », explique Maître Guilaine Michel, gagnante de la précédente édition, en charge de la présentation de la soirée. Car un des 'privilèges' des gagnants c'est de participer à l'organisation et au déroulement de l'édition suivante.
Une 'chance' qu'a connu Maître Jean-Maxime Courbet, Bâtonnier d'Avignon sortant et vainqueur de la première édition. « La plus importante différence, c'est que nous avons plutôt l'habitude de plaider dos au public. Là, le public est face à nous. »
« Je suis autant terrorisée que ravie de plaider », conclu Maître Nathy Nicolas, candidate 'stressée' pour le barreau d'Avignon.

L.G.

Théâtre du Chêne noir. 20es rencontres de l'Eloquence. Vendredi 25 octobre. 20h. 8, rue Sainte-Catherine. Avignon. 04 90 86 74 87.

> La 19ième édition des Rencontres de l'Eloquence organisées par le Barreau d'Avignon a eu lieu vendredi 27 octobre au Théâtre du Chêne Noir

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Barreau d'Avignon : Philippe Cano succède à Jean-Maxime Courbet



Maître Philippe Cano est le nouveau bâtonnier du barreau d'Avignon. Il succède à Maître Jean-Maxime Courbet à la tête des avocats de la cité des papes lors d'une cérémonie ayant réunie près de 300 personnes dans la salle des fêtes de la mairie d'Avignon.

Après deux ans de mandature, Maître Jean-Maxime Courbet cède sa place à la tête du barreau d'Avignon à Maître Philippe Cano. Si jusqu'alors cette passation était symbolique, Jean-Maxime Courbet a fait confectionner un véritable bâton afin de véritablement matérialiser cette transmission à la tête de ce barreau regroupant 330 avocats ainsi qu'une trentaine d'avocats honoraires.
« Le Barreau d'Avignon n'a pas de rentrée solennelle, explique Jean-Maxime Courbet. Cela me paraissait regrettable. J'ai donc imaginé pouvoir organiser en quelque sorte cette cérémonie de sortie. Il fallait cependant trouver une occasion, un prétexte. J'ai immédiatement pensé à ce que d'autres barreaux organisaient : la cérémonie de passation du bâton. Mais de bâton, jusqu'à mon élection, nous n'en n'avions pas. J'ai donc eu le privilège de pouvoir en faire réaliser un par un de mes amis artisan menuisier, et de pouvoir l'offrir à notre Ordre. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

« Nous avons ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »

Maître Jean-Maxime Courbet

S'ouvrir au plus grand nombre

Une cérémonie qui, pour l'occasion est sortie du cadre habituel du palais de justice pour rejoindre la grande salle des fêtes de la mairie d'Avignon pour s'ouvrir au plus grand nombre.

« Nous avons donc considéré qu'il fallait ouvrir cette cérémonie afin de pouvoir évoquer, à l'heure du bilan, les multiples facettes du rôle de l'Avocat et plus particulièrement des avocats du Barreau d'Avignon, poursuit l'ancien bâtonnier désormais. Nous avons voulu sortir du palais, de la maison qui est la nôtre pour rappeler la diversité de nos actions ainsi que le rôle majeur que nous jouons au plan naturellement juridique, mais aussi économique, institutionnel et humain. Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »

« C'est avec émotion que je reçois ce bâton à la forte puissance symbolique, ce par un acte que nous avons tous deux voulu ritualiser, en public, et même hors de l'enceinte du Palais de Justice -choix qui a paru étrange pour certains », a expliqué pour sa part Philippe Cano.

Un acteur majeur du quotidien

Rappelant « la qualité des relations » qu'il avait pu « instaurer et entretenir » avec la madame la Procureure durant son mandat ainsi que les « liens étroits qui unissent notre université et l'Ordre des avocats d'Avignon, Jean-Maxime Courbet a également tenu à souligner les compétences spécifiques de ses confrères dans de nombreux domaines. Comme dans l'agriculture et le Droit rural, la culture et des arts vivants lors d'un colloque Droit et théâtre durant le festival ou bien encore en Droit équins à l'occasion de la première participation du Barreau à Cheval passion…

« Le Barreau d'Avignon est un acteur majeur au quotidien, au travers des actions menées avec le Centre Départemental d'Accès au Droit avec des consultations gratuites données sur l'ensemble du territoire du ressort du Barreau d'Avignon de Pertuis en passant par Cavaillon, Sorgues et Le Pontet pour ne citer qu'elles. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Maître Jean-maxime Courbet (à gauche au pupitre) et Maître Philippe Cano, nouveau bâtonnier, lors de la passation de pouvoir à la tête du barreau d'Avignon.

Santé de fer et don d'ubiquité

Revenant sur l'accompagnement dont Philippe Cano a bénéficié de la part de Jean-Maxime Courbet, le nouveau bâtonnier a insisté : « Tu m'as notamment appris qu'un Bâtonnier doit à la fois disposer du don d'ubiquité, d'une santé de fer, d'un calme olympien, d'une propension naturelle à savoir tout faire, d'une diplomatie sans faille : qualités dont tu as su parfaitement faire preuve, sans jactance, sans te mettre en avant. »

Et maître Cano de poursuivre « Un Bâtonnier doit certes prendre la responsabilité de donner le cap, de fixer un objectif, de défendre et porter la voix de son Ordre, et même d'arbitrer, voire de trancher des situations problématiques, parfois dans la solitude de décisions dures à prendre ; mais solitude ne doit pas rimer avec isolement, et je compte bien imaginer avec mon Conseil de l'Ordre, avec nos associations, et toutes nos bonnes volontés confraternelles, maintes possibilités pour rendre notre Barreau plus participatif, voire 'co-constructif' des actions importantes que je souhaite mener pour mes confrères, et nécessairement avec mes confrères. »

Un barreau impliqué et combatif

« Au-delà, le devoir d'un Bâtonnier est de rappeler publiquement, d'où cette cérémonie *ubi et orbi*, que les Avocats restent les seuls professionnels qui en tous domaines, de manière confidentielle, sécurisée, et en étant assurés pour cela, rendent le droit plus accessible pour tous, et peuvent encore porter les actions les plus appropriées pour que ces droits soient effectifs, devant toutes les institutions, les administrations, toutes les autorités, judiciaires ou non, nationales et européennes – voire internationales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

si nécessaires, précise Philippe Cano. »
« Rappelons-nous à ce titre que notre Barreau, comme tant d'autres, a lutté pour préserver nos valeurs fondamentales, a su manifester pour préserver un accès à l'aide juridictionnelle, voire même un accès à des juridictions fortes et indépendantes, parfois aux côtés, récemment, de magistrats, et encore de greffiers – et que cela ne doit pas être oublié. »

Lutter contre les 'braconniers' du Droit
Insistant sur l'importance d'un état de droit et d'une justice indépendance de tous intérêts purement économique Maître Cano assure que « jamais vous ne verrez les dirigeants des plateformes numériques, voire d'autres professions, réglementées ou pas d'ailleurs, défendre physiquement, une justice de qualité, une justice pour tous, une justice libre de toutes pressions, et surtout indépendante. Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent ce que nous nommons tous les braconniers du droit, tous ceux agissant ici, ou ailleurs, des annonceurs sur le bon coin aux 'legaltechs' et autres 'world companies' ; et qui n'ont pour seul objectif, que de s'accaparer ce qui pour eux, n'est qu'un 'pan lucratif de l'activité économique'. »

> **« Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent les braconniers du droit, des annonceurs sur le bon coin aux *legaltechs* et autres *world companies*. »**
>
> ***Maître Philippe Cano***

Une mise en garde appuyée également par Jean-Maxime Courbet : « On nous parle en effet de l'IA comme s'il s'agissait à la fois d'une nouveauté et d'une 'fin ultime'. Ce qui doit, en réalité, nous inquiéter ce n'est pas l'IA en elle-même, elle reste un outil. Ce qui doit nous inquiéter, c'est ce que nous allons en faire, ce que nous allons en laisser faire, notamment en termes d'autonomie dont certains rêvent de pouvoir la doter. Ce qui doit nous inquiéter, c'est une nouvelle fois l'illusion dont certains cherchent à l'affubler, celle d'un savoir universel et absolu, ceux qui cherchent à nous faire croire que si l'erreur est humaine, elle ne saurait être informatique, électronique. Le véritable risque, me semble-t-il, est là. Pour autant, les avocats eux aussi sont là et je reste convaincu que le développement de l'IA sera également source de développement de droits comme l'ont été finalement toutes les avancées techniques et technologiques. Très vite le droit va retrouver toute la place qui est la sienne : droit à la révision de l'analyse par l'IA, droit à la confrontation des résultats entre IA concurrentes, droit à la mise à jour de celles-ci, responsabilité pour avoir trop utilisé l'IA ou pour ne pas l'avoir utilisée, pour avoir aveuglément cru en la réponse donnée sans la vérifier ou que sais-je encore, l'imagination des avocats est sans limite. »

Des avocats facteurs majeurs de la paix sociale
« Les Avocats vauclusiens, acteurs de proximité, experts dans toutes les matières juridiques, constituent au quotidien, des facteurs majeurs de paix sociale, ce d'autant plus qu'ils agissent tout autant au sein des Palais de Justice, que partout au dehors, conclut le nouveau bâtonnier Cano. Ce sont pour ces raisons,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

que la profession d'Avocat communique actuellement, pour faire comprendre à tous les publics, que la justice n'est pas seulement judiciaire ; qu'elle ne doit plus, dans le sens commun, être résumée au jugement, à ce qui tranche, qui ne satisfait qu'une partie, voire aucune parfois. Mon projet donc, c'est mon barreau, mon territoire, nos activités en commun à développer, le tout pour améliorer le 'vouloir vivre collectif', qui reste à mes yeux le seul dessein qui mérite d'être poursuivi, qui que nous soyons, d'où que nous venions, quelles que soient nos convictions, lorsque nous avons la charge d'être investis de mandats représentatifs. »

Barreau d'Avignon, la Journée des fiscalistes aura lieu vendredi 6 mai



Le Barreau d'Avignon propose une journée des fiscalises vendredi 6 mai à destination des chefs d'entreprise et du grand public. Pour cela chacun est invité à venir muni de sa déclaration d'impôt pré-remplie afin de consulter l'équipe d'avocats fiscalistes venus les conseiller gratuitement. La consultation est bien évidemment confidentielle. Cette matinée est organisée par le bâtonnier Jean-Maxime Courbet.

Les infos pratiques
Journée des fiscalistes. Conseils gratuits pour finaliser sa déclaration d'impôt. Venir avec le document pré-rempli. Vendredi 6 mai. Hôtel de Ville d'Avignon. Place de l'Horloge. De 9h à 12h à Avignon.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Le Barreau d'Avignon se mobilise mardi 8 mars 2022 pour la journée internationale des droits des femmes



Cette journée est l'occasion de faire le point sur les inégalités hommes-femmes et de réfléchir aux avancées possibles. En 2022, les inégalités perdurent et qui mieux que les Avocats se battent contre celles-ci ?

La lutte contre les inégalités salariales, la protection des femmes victimes de violences conjugales, des filles, enfants ou étudiantes, victimes de harcèlement, le combat contre les violences sexistes mais également l'engagement pour des femmes et filles étrangères, et plus largement pour toutes celles qui, à tout moment, peuvent avoir besoin des conseils et de l'assistance d'un Avocat : cheffes d'entreprises,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

salariées, mères isolées, sportives, étudiantes, lycéennes, écolières, femmes en situation de précarité, ou en situation de handicap, prostituées, etc…- constituent notre quotidien de professionnels de la Justice et du Droit.

Aussi, sous l'impulsion du Bâtonnier Jean-Maxime Courbet, les Avocats du Barreau d'Avignon assureront des consultations gratuites et sans rendez-vous pour les femmes et les filles de 9 h à 17h au Palais de Justice d'Avignon, 2 Boulevard Limbert, et sur les Campus universitaires Hanna Arendt et Jean-Henri Fabre pour les lycéennes et étudiantes.

Une vingtaine d'Avocats est volontaire et donnera de son temps en faveur des droits des femmes.

En parallèle, plusieurs confrères ont rédigé des articles sur la thématique de cette journée. Il s'agit de focus sur certaines problématiques toujours d'actualité et pour lesquelles les Robes Noires ont à cœur de se battre pour faire avancer les droits des femmes : harcèlement, inégalités salariales, allaitement, PMA, droits des mineures, etc…

En clair, le 8 mars 2022 venez nous rencontrer, nous sommes mobilisés pour vos droits !
Jean-maxime Courbet

Jean-Maxime Courbet, bâtonnier. Maison de l'Avocat. 22, boulevard Limbert à Avignon. 04 90 86 22 39. Contact ici.
Jean-Maxime Courbet intervient tant en matière de conseil que de contentieux. 155, rue Lawrence Durrell à Montfavet. Contact ici.
MH

Salon de l'agriculture de Paris, Maître Charlotte Treins-Delarue avocate au Barreau d'Avignon y prodiguera ses conseils

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Les avocats spécialistes en droit rural répondront aux questions des agriculteurs sur le stand du Conseil national des barreaux avec des consultations juridiques gratuites.

Maître Charlotte Treins-Delarue sera au Salon de l'Agriculture de Paris samedi 26 février pour y prodiguer ses conseils. Diplômée en droit rural, vitivinicole et équin –dont elle est membre de l'Institut-, l'avocate offrira gratuitement ses conseils aux acteurs de l'agriculture. Si son planning est déjà bien chargé, elle invite tous ceux qui n'auraient pas pu la consulter à le faire à son cabinet d'Avignon.

Dans le détail
C'est le bâtonnier d'Avignon, Maître Jean-Maxime Courbet qui a fait suivre l'invitation émanant du Conseil national des barreaux qui participe, pour la deuxième année, au salon international de l'agriculture. Mission ? Renseigner les acteurs du monde agricole.

Des consultations juridiques gratuites
«Je suis très honorée de représenter le Barreau d'Avignon à Paris et de rencontrer les agriculteurs au salon, c'est une belle initiative du Conseil national des Barreaux, relève Maître Charlotte Treins-Delarue. Il est important d'aller à la rencontre des agriculteurs parce qu'en tant que citoyens, nous leur devons beaucoup. Nous sommes heureux de nous mettre, à notre tour, à leur service en leur apportant, gratuitement, des conseils afin de répondre à leurs problématiques. Nous saluons leur vocation, leur engagement et la qualité de leur travail et souhaitons être à leurs côtés, durant ces neuf jours, pour les accompagner dans leurs soucis d'ordre juridique et judiciaire, alors qu'ils disposent de si peu de temps pour eux. Les créneaux ayant été pris d'assaut, je me tiens à la disposition des acteurs du monde agraire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Vauclusiens pour les rencontrer, très volontiers, à mon cabinet.»



Les infos pratiques
Salon international de l'agriculture de Paris. De samedi 26 février à dimanche 6 mars. Pavillon n°4. Services et métiers de l'Agriculture. Stand 4C. Les consultations gratuites se font de 10h à 12h et de 15h à 18h. Paris Expo. 1, place de la Porte de Versailles. De 9h à 19h tous les jours.

En savoir plus
Diplômée d'un Master II droit vitivinicole et des produits de qualité obtenu auprès de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'Université du Vin de Suze-La-Rousse, maître Charlotte Treins-Delarue propose un accompagnement juridique et judiciaire de l'ensemble des acteurs des filières agricoles et vitivinicoles face aux conflits qu'ils peuvent rencontrer en matière de droit rural : baux ruraux, contrôle des structures, aménagement foncier, société agricole…, de propriété intellectuelle : droit des marques, protection des AOC/ AOP,mais aussi en matière de droit de la vigne et du vin: ensemble des contentieux relatifs à la production de vin et à sa commercialisation. Maître Charlotte Treins-Delarue a prêté serment en décembre 2018.

Le cabinet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Maître Charlotte Treins-Delarue. Avocate. Droit rural, vitivinicole et équin. 37, rue du 58e Régiment d'infanterie à Avignon. 06 60 74 87 44.contact@delarue-avocat.fr & https://delarue-avocat.fr/

Le secteur agricole : un marché à forts enjeux juridiques

«Le marché des agriculteurs est à forts enjeux juridiques, analyse le Conseil National des Barreaux. Depuis plus d'un siècle, l'agriculture française s'est profondément transformée (les paysans du XIXème et début du XXème siècle se sont transformés en agriculteurs sous les progrès de l'industrie). De nos jours, l'agriculteur tend à devenir un chef d'entreprise sur un marché. Les enjeux juridiques sont nombreux, du bail rural aux questions de concurrence et de distribution, sans oublier l'information et la protection des consommateurs, la transmission-reprise d'exploitations, le montage de sociétés. Pour certaines, ces questions relèvent de l'ordre public le plus absolu, la protection de la planète et de ses ressources. A l'image de n'importe quel autre secteur, l'agriculture n'est pas épargnée par la révolution numérique, l'intelligence artificielle et la robotisation. Les avocats ont toute leur place dans ce contexte pour accompagner les agriculteurs dans ces profondes transformations.»
Sources : Conseil National des Barreaux.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Barreau d'Avignon, Jean-Maxime Courbet sera nommé bâtonnier le 1er janvier 2022



Le Barreau d'Avignon a élu son nouveau bâtonnier, Maître Jean-Maxime Courbet, 52 ans, spécialisé en droit des affaires et de la famille et installé à Agroparc. Il succèdera à Guillaume de Palma en janvier 2022. Big data, protection des données juridiques, réformes, le dirigeant de l'Ordre reste attentif à la progression de l'Intelligence artificielle, particulièrement dans les champs sensibles de la Loi et de la Justice.

Jean-Maxime Courbet a déjà œuvré au sein du Conseil de l'Ordre lors de trois mandats et est président délégué de la Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (Carpa) du Barreau d'Avignon qui compte 313 avocats. Entretien.

La Covid

«Le premier confinement –à partir du 17 mars 2020- a été radical, les tribunaux et les cabinets fonctionnant au ralenti. Lors du 2e confinement l'activité a été maintenue et celle des cabinets a été quasi-normale, notamment grâce aux visioconférences et consultations par téléphone. D'ailleurs, le niveau des fonds en dépôt à la Carpa est similaire à 2019, ce qui indique une année en cours structurellement identique à l'avant Covid, fait d'ailleurs corroboré par l'activité enregistrée par le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Tribunal judiciaire.»

Les réformes

«Nous faisons face à des vagues de réformes incessantes ce qui est usant pour les avocats comme pour les magistrats qui doivent, sans cesse, se réadapter. Ce qu'on aimerait ? Une pause dans ces réformes et l'adaptation de l'outil législatif existant plutôt que de créer sans cesse de nouvelles lois. Nous faisons face à un mille feuilles complexe, que l'on n'a pas le temps de mettre en œuvre, de réformes imposées puis décalées. L'organisation judiciaire a été revue transformant le Tribunal de grande instance en Tribunal judiciaire et le Tribunal d'instance en Chambre de proximité. La prise de date préalable obligatoire permet désormais au justiciable de connaître la date de début de son audience –date d'assignation- même si la date de fin de procédure reste, elle, inconnue…»



L'informatique

«Désormais nous disposons d'une chaîne pénale dématérialisée. Tout cela va vers une amélioration mais il faut prendre le temps de vérifier que l'outil soit bien adapté, que l'avocat puisse faire face à ces multiples réformes, être formé, que les tribunaux aient le temps de s'adapter avec des moyens humains et matériels adéquats. Ainsi, la Cour Criminelle–qui est en phase d'expérimentation dans 15 départements et qui devrait à terme remplacer la Cour d'Assise- sera composée de magistrats professionnels. Des magistrats professionnels par ailleurs déjà installés dans d'autres tribunaux. S'ils siègent au Tribunal judiciaire, en matière pénale comment trouveront-ils le temps de siéger en matière civile ? Auront-ils suffisamment de temps pour examiner les dossiers d'une certaine gravité en matière pénale ? L'institution judiciaire sera-telle dotée des moyens humains en nombre de magistrats et de greffiers afin que le justiciable ne pâtisse pas de cette situation ? Sur le papier cela peut paraître formidable mais qu'en sera-t-il sur le terrain ?»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Les modes alternatifs de règlement des différends

«Les modes alternatifs de règlement des différends (Mard), c'est LA tendance de la réforme. Le concept ? Recourir au mode amiable préalablement à l'action de justice par la voie de la médiation via un avocat, un médiateur ou un conciliateur. L'adage ne dit-il pas 'qu'un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès' ? Si les modes alternatifs de règlement des différends sont importants, ils ne doivent cependant pas devenir un frein à l'accès à la justice, ou du moins en ralentir ou en rallonger le process ni en augmenter le coût. Le barreau est naturellement ouvert à ce type de règlement de conflit, nombre de confrères œuvrent en ce sens, même s'il est parfois difficile de se faire entendre par ses clients. L'avocat s'il est, pour beaucoup synonyme de contentieux, est aussi synonyme de conseil et de protection !»



Des modes alternatifs de règlement des différends (Mard)

L'arbre qui cache la forêt

«Ce qui m'interpelle ? C'est le rapport à l'Institution judiciaire. Or, sur ce plan le discours n'est pas clairement affirmé. A mon sens il faut préserver l'accès au droit et au juge pour l'ensemble des justiciables. Il ne faudrait pas que ces solutions proposées finissent en réalité par éloigner les justiciables de l'Institution judiciaire, tout en permettant, 'en même temps', de restreindre le développement pourtant nécessaire de cette même institution. Alors oui pour des solutions alternatives à condition qu'elles ne soient pas restrictives.»

La réforme du Big data

«Là aussi il faut exercer un œil critique et attentif. La numérisation de l'ensemble des décisions de justice, de la jurisprudence, tout comme de l'ensemble des textes de lois sont une bonne chose, tout comme la dématérialisation des procédures est un progrès. En revanche, l'utilisation de l'ensemble des données jurisprudentielles passées à la moulinette d'un algorithme afin qu'une assurance de protection

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

juridique détermine la recevabilité d'un recours ou non, et donc de sa prise en charge, interroge. Doit-on craindre un recours au Big-data imposé, non plus seulement par les assurances de protection juridique mais par l'institution judiciaire elle-même ?Qui aura accès aux algorithmes pour déterminer ce qu'ils contiennent et déterminent ?»



La jurisprudence

«Qu'en est-il de la jurisprudence, l'ensemble des décisions de justice ? Car elle fait naturellement aussi partie du droit français, contribuant à faire évoluer la loi. Le risque ? Que le recours systématique au Big data ne finisse par figer cette jurisprudence. L'avocat, tout comme le juge, sait parfois faire preuve d'inventivité, de créativité sur le plan juridique alors que l'algorithme ne dispose pas de cette ouverture d'esprit.»

Le danger

«Si le recours au Big data en matière de justice reste un choix non-déterminant, un outil de travail au demeurant fantastique, alors il n'y a pas de danger. En revanche, si sous des prétextes divers les assurances de protection juridique venaient à soumettre préalablement vos demandes à leur algorithme avant de prendre une décision sur la prise en charge de vos honoraires pour traiter votre dossier, il y a danger ! Il s'agirait alors d'une régression et non pas de progrès. En effet qui sera en mesure de dire et de contrôler ce qu'il y a dans l'algorithme de la compagnie d'assurance pour orienter une décision sur votre dossier selon qu'il sera recevable ou non ?»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Quels modes de pensée et de calculs régiront les algorithmes ?

Que met-on dans l'algorythme ?

«Aujourd'hui c'est à l'avocat de dire s'il vous conseille ou non d'engager une action. Nous nous situons là à l'orée de la déshumanisation de la société. C'est l'histoire du radar sur la route. Avant le policier ou le gendarme vous arrêtait pour excès de vitesse mais si vous aviez une raison impérative : un enfant en péril, une femme sur le point d'accoucher, l'homme en uniforme vous ouvrait la route et ne dressait pas de procès-verbal. Aujourd'hui, le radar produit ses statistiques et se contente de flasher les automobilistes. On sait où il se situe alors on freine, son action est moindre, et on nous dit qu'il s'agit de progrès. On peut s'interroger sur la réalité humaine du progrès. Je le répète, l'informatique est un formidable outil, une aide à la synthèse extrêmement utile mais la relation humaine, la discussion restent primordiales.»

L'Intelligence artificielle

«J'ai appris, il y a quelques semaines, que l'Intelligence artificielle avait breveté une invention. Procédé refusé dans tous les pays de tous les continents sauf… l'Afrique du Sud qui vient d'accepter l'enregistrement de ce brevet, ouvrant une brèche et une nouvelle ère en matière de brevet ou l'être humain n'est plus le seul à pouvoir déposer un brevet ! C'est vertigineux parce qu'à un moment donné, la décision peut, parfois, nous échapper. L'outil informatique permet de rechercher par mot clefs des solutions, des trames d'actes ce qui nous aide énormément. Le revers de la médaille ? C'est quand on dit que l'IA (Intelligence artificielle) peut tout faire. Oui on peut y trouver des statuts de société mais ceux-ci sont-ils vraiment adaptés à votre situation, à vos projets ? Encore une fois une relation humaine basée sur la confiance, auprès de professionnels compétents me semble toujours préférable.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



L’intelligence artificielle

Le choix du coût

Nous sommes aussi ici confrontés au choix du coût : un document lambda, issu d’une LegalTech, que l’on vous vend, sur internet, comme adapté à votre situation. LesLegalTechs ? Ce sont des start-up de droit en ligne fournissant des documents juridiques à leurs clients à bas-coût. Ces sites font une publicité tapageuse insistant souvent sur le prix attractif de leurs prestations. Pour moi, l’individu, le consom’acteur, peut aussi comprendre que le prix le plus bas n’est pas toujours synonyme de qualité et que d’autres paramètres doivent être pris en considération. L’accélération de ces masses d’informations, le développement des réseaux ne remplacent ni le contact humain ni la réflexion.»

La sécurité informatique

«L’informatisation de notre société soulève aussi la question de la sécurité informatique. On sait que les attaques informatiques se multiplient aujourd’hui contre les sites emblématiques du Pentagone ou la CIA (Central intelligence agency), mais aussi des hôpitaux en France ou de nombreuses entreprises. Le plus grand risque aujourd’hui ? La paralysie du système tant nous sommes devenus dépendant de son fonctionnement. Sommes-nous réellement prêts à affronter une pandémie virale informatique qui affecterait l’appareil judiciaire ? Sommes-nous à l’abri de ces cyber attaques et y sommes-nous préparés ?»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Sécuriser les réseaux informatiques

Pourquoi je suis devenu avocat ?

«Pourquoi je suis devenu avocat ? Parce que depuis toujours l'injustice m'insupporte. J'ai eu ce sentiment que l'avocat pouvait aider à rétablir les choses, porter la parole de ceux qui n'arrivaient pas à se faire entendre.»

Les grands enjeux de l'avocat de demain, le défi le plus important ?

«Garder, maintenir et étendre la place de l'avocat au sein de la société. L'avocat écoute, conseille, porte la parole, défend, il faut qu'il sache rester présent dans une société qui a tendance à ubériser les métiers, découper et dématérialiser les liens humains. Ce qui est regrettable ? Que les gens voient les avocats comme le dernier recours lorsque la difficulté est là. On a tous en tête les geôles du bout du monde où l'avocat est attendu comme le sauveur. L'image est restrictive, car si la défense est reconnue comme le rôle premier de l'avocat, elle ne doit pas occulter notre rôle primordial de conseil.»



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Côté hobby ?

Sportif, Jean-Maxime Courbet aime pratiquer la randonnée, détient un brevet de pilote d'avion, a remporté la Juris Cup de Marseille avec le Barreau d'Avignon deux fois sans compter le concours de l'éloquence dont il a assuré le déroulement depuis 2006 et durant six ans.

Son rôle

Le bâtonnier est le représentant des avocats de son barreau. Il est à la tête du Conseil de l'Ordre qui veille à tous les aspects de la profession d'avocat et à son administration. Il assure aussi et surtout le bon fonctionnement du Barreau, au respect de la déontologie, à la discipline, et à la représentation de la profession auprès de toutes les instances de la société et s'exprime sur la position de l'Ordre. Son engagement requiert d'être à l'écoute et au service de ses confrères. Il assure la gestion de l'ordre des avocats et de règlements de différends. Le bâtonnier peut aussi initier une procédure disciplinaire à l'encontre d'un avocat qui sera soumise ensuite au Conseil régional de discipline.

Élections

Le bâtonnier est élu – pour Avignon en juin et pour une nomination en janvier- au scrutin majoritaire à deux tours par l'ensemble des avocats inscrits au Barreau ainsi que les avocats honoraires. La durée de son mandat est de deux ans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Jean-Maxime Courbet